



Délégation départementale du Val d'Oise

Département Santé Environnement

Courriel: ARS-DD95-EAU@ars.sante.fr

Destinataire(s):

MAIRIE DE FREMAINVILLE

SFDE - AGENCE NORD YVELINES

SIEVAM

VEOLIA EAU - CENTRE OUEST

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

lésultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Renforcement du contrôle de l'eau

SIEVAM VEOLIA

Commune de : FREMAINVILLE

Prélèvement et mesures de terrain du **20/05/2025 à 10h35** pour l'ARS, par le laboratoire : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE L'EAU, CERGY, qui a également réalisé les analyses.

Nom et type d'installation: SERAINCOURT FREMAINVILLE (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau: EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : FREMAINVILLE 19 RUE BOUT SIROP - ECOLE RUE BOUT SIROP Code point de surveillance : 0000002084 Code installation : 000117 Type d'analyse : PES6

Code Sise analyse: 00187311 Référence laboratoire: H.2025.1547-1 Numéro de prélèvement: 09500184759

Conclusion sanitaire:

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

(PLV-09500184759 - page: 1)

Le mercredi 04 juin 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,

L'ingénieur d'études sanitaires,

Signé

Helen LE GUEN

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Valeurs indicatives
Mesures de terrain			Mini	Maxi	Mini	Maxi	Maxi
Contexte Environnemental							
Température de l'eau	15,2	°C				25	
			Limites d	e qualité	Références de qualité		Valeurs indicatives
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Maxi
Pesticides triazines							
Atrazine	0,009	μg/L		0,1			
Pesticides Divers							
Total des pesticides analysés	0,097	μg/L		0, 5			
Métabolites							
Atrazine-2-hydroxy	<0,020	μg/L		0,1			
Atrazine-déisopropyl	<0,020	μg/L		0,1			
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	<0,020	μg/L		0,1			
Atrazine déséthyl	0,051	μg/L		0,1			
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0,005	μg/L		0,1			
Atrazine déséthyl déisopropyl	0,037	μg/L		0,1			

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1